



SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE**

**DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES**

Ouagadougou, le

10 JUIN 2021

N° **000898** MFPTPS/SG/DGFP/DGC

Le Secrétaire général

A

**Tout agent éligible à la nomination dans
l'emploi d'Inspecteur de l'éducation de
la petite enfance**

Objet : Dépôt des dossiers de nomination dans l'emploi
d'inspecteur de l'éducation de la petite enfance

Conformément aux dispositions des articles 18 et 19 du décret n°2020-0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020 portant statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi, les Inspecteurs d'éducation de jeunes enfants et les Educateurs préscolaires nommés Inspecteurs d'éducation de jeunes enfants peuvent sur demande être nommés « **Inspecteurs de l'éducation de la petite enfance** ».

J'invite les agents concernés à déposer leur demande de nomination adressée au Ministre chargé de la fonction publique sous couvert de la voie hiérarchique.

Les conditions de nomination sont les suivantes :

- être un agent de catégorie A, échelle 1 recruté ou nommé en qualité d'Inspecteur d'éducation de jeunes enfants en activité, en disponibilité ou en détachement à la date d'entrée en vigueur du présent décret ;
- être un agent de catégorie A, échelle 3 recruté en qualité d'Educateur préscolaire ou nommé Inspecteurs d'éducation de jeunes enfants en activité, en disponibilité ou en détachement à la date d'entrée en vigueur du présent décret ;
- déposer une demande dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de signature de la présente.

Le dossier de demande de nomination est composé comme suit :

- une demande manuscrite, revêtue d'un timbre fiscal de deux cents (200) francs CFA adressée au Ministre chargé de la fonction publique ;
- une copie de la dernière situation administrative de l'intéressé ;
- une copie de l'arrêté d'intégration (ou d'engagement), de reclassement ou de nomination dans l'emploi d'Inspecteur d'éducation de jeunes enfants ou d'Educateur préscolaire.

Les agents remplissant les conditions ci-dessus décrites et qui auront déposé leurs dossiers dans le délai seront nommés dans l'emploi d'Inspecteur d'éducation de la petite enfance par arrêté du Ministre chargé de la fonction publique, catégorie pour catégorie, échelle pour échelle, classe pour classe, échelon pour échelon.



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon